



SAS DE NOISY LE GRAND : Un incident inacceptable exige une réponse immédiate !

Le bureau Local Force Ouvrière Justice de Villepinte ne peut que dénoncer une fois de plus **une lâche agression** le vendredi 30 mai 2025, **un agent** de la Structure d'Accompagnement à la sortie de Noisy-le-Grand a été victime d'une agression **violente et humiliante**. Alors qu'il accompagnait un pensionnaire vers le greffe, ce dernier **a proféré des insultes raciales** (« Shéshé »), des menaces sexistes (« je baise ta mère, sale pute »), et **a craché sur notre collègue**, tout en continuant à **le harceler de propos dégradants** (« je vous baise »).

Pire encore : la direction n'a pas réagi **avec l'urgence requise**. L'agent agressé a dû attendre avant d'être **envoyé à l'hôpital**... et a été contraint de **s'y rendre seul**, malgré le choc physique et psychologique. **Une négligence inadmissible**, qui met en lumière **le mépris** systémique envers les personnels exposés à **ces risques quotidiens**.

Le bureau Local Force Ouvrière Justice de Villepinte dénonce avec force :

- **La gestion irresponsable des voyous !**

La SAS accueille régulièrement **des individus sans évaluation sérieuse**. Cette **mauvaise sélection, répétée**, expose les agents à **des risques évitables**. Combien d'agressions verbales ou physiques... faudra-t-il pour que la direction **assume ses responsabilités** ?

- **Le non-respect des procédures post-agression !**

Un crachat n'est pas un « incident mineur » : c'est **une agression sanitaire potentiellement grave** (risque de **transmission de maladies**). Où est **le protocole de prise en charge médicale immédiate** ?

- **L'abandon des agents par leur hiérarchie**

Laisser un collègue en état de choc se déplacer seul à l'hôpital est une faute grave. La direction manque à son devoir de protection.

Le bureau Local Force Ouvrière Justice de Villepinte exige face à **ce scandale** :

- **Exclusion immédiate du détenu agresseur**

La SAS n'est pas un lieu pour les individus violents et irrécupérables. Nous exigeons son transfert vers une structure adaptée à son profil.

- **Transparence totale sur la gestion de l'incident** (Pourquoi le protocole post-crachat (examen médical immédiat) n'a-t-il pas été appliqué ?)
- **Révision des critères d'affectation des pensionnaires.**

Le bureau Local Force Ouvrière Justice de Villepinte se tient à disposition sans faille au collègue agressé !

Le bureau Local Force Ouvrière Justice de Villepinte se tient à disposition du collègue dans l'accompagnement des démarches administratives et pénales (outrage, menaces de mort, violences volontaires).

